



Separation avec dossier surendettement bf

Par **tomtomc342**, le **22/03/2011** à **13:28**

Bonjour,

Je vous contacte suite à l'annonce du souhait de séparation de mon épouse alors que je monte un dossier de surendettement suite à une perte temporaire de son emploi qui nous a plongé dans la précarité et que je lui avais caché et qu'elle a découvert. Je monte le dossier à titre perso car les crédits sont à mon nom, devrai-je assurer seul le remboursement même partiel en fonction de mes revenus jusqu'au jugement de la BF à savoir qu'un contrat de mariage avec séparation de biens avait été fait. D'autre part, parents de 3 enfants, son souhait de séparation se manifeste par un souhait de garder le logement, ce que je comprends avec nos 3 petits, suis-je obligé de quitter le logement avant l'étude de mon dossier, voire purement par mes ou nos soins de certaines créances ou puis-je rester dans le logement tant qu'il n'y a pas d'ordonnance de justice cordialement